PRESTATAIRE

Claire Martin EI, sophrologue
12 rue des Lilas, 69004 Lyon
SIREN : 000 000 000
claire@exemple.example · 06 39 98 00 00
TVA non applicable, art. L. 223 et s. du CIBS

DEVIS

N° DEV-2026-014
Date : 24/11/2026
Valable jusqu'au : 24/12/2026

CLIENT

Établissements Dumas SAS, 4 avenue Berthelot, 69007 Lyon · SIREN 000 000 000
Contact : Mme Durand, responsable des ressources humaines · Bon de commande n° : à communiquer

OBJET ET DÉROULÉ

Quatre ateliers de sophrologie (respiration, détente, relâchement musculaire) pour les salariés, les mardis 12, 19, 26 janvier et 2 février 2027, de 12 h 15 à 13 h 45, dans la salle de réunion du 2e étage. Le client fournit la salle et les chaises ; la praticienne apporte le matériel. Groupe de 12 participants au plus.

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT
Préparation de l'atelier et entretien de cadrage avec votre contact	1 forfait	90,00 €	**90,00 €**
Atelier de sophrologie « Respirer et souffler au travail », 1 h 30, 12 participants au plus	4 ateliers	180,00 €	**720,00 €**
Fiche d'exercices remise à chaque participant (PDF)	1 forfait	inclus	**0,00 €**
Frais de déplacement (aller-retour, 18 km)	4 allers-retours	15,00 €	**60,00 €**

Total HT	870,00 €
TVA	non applicable
Total à payer	**870,00 €**

Paiement : acompte de 30 % (261,00 €) à la signature, solde à 30 jours après la date de la facture, par virement (IBAN FR76 0000 0000 0000 0000 0000 000).

Report et annulation : report sans frais jusqu'à 7 jours avant un atelier ; en cas d'annulation moins de 7 jours avant, 50 % du prix de l'atelier reste dû. Si la prestataire annule moins de 7 jours avant, hors force majeure, l'atelier est reporté à une date choisie par le client ou, à son choix, l'acompte de cet atelier est remboursé et une indemnité de même montant lui est versée.

Retard de paiement : pénalités au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, exigibles sans relance, et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (art. L441-10 et D441-5 du code de commerce lorsque le client est un professionnel). Escompte pour paiement anticipé : néant.

Ateliers de bien-être, sans visée médicale : ils ne remplacent pas un suivi médical. Il ne s'agit pas d'une action de formation professionnelle.

BON POUR ACCORD DU CLIENT

Date, nom et fonction du signataire, signature et cachet, précédés par exemple de la mention « Bon pour accord ».

LE PRESTATAIRE

Signature

PRESTATAIRE

Prénom Nom EI, votre métier
Adresse
SIREN : .....
Email · téléphone
TVA non applicable, art. L. 223 et s. du CIBS
Ancienne mention admise jusqu'au 31/12/2027 : « art. 293 B du CGI ». Si vous êtes assujetti à la TVA : votre numéro de TVA intracommunautaire, et le taux sur chaque ligne.

DEVIS

N° DEV-AAAA-...
Date : .../.../.....
Valable jusqu'au :
.../.../.....

CLIENT

Raison sociale, adresse, SIREN
Contact : nom, fonction · Bon de commande n° : .....

OBJET ET DÉROULÉ

Intitulé, nombre et dates des ateliers, horaires, lieu, nombre de participants au plus, ce que le client fournit (salle, chaises, tapis) et ce que vous apportez.

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT
Préparation (cadrage, adaptation au public, supports)			
Atelier « ... », durée ..., ... participants au plus			
Supports remis aux participants			
Frais de déplacement			

Total HT	
TVA	
Total à payer	

Paiement : acompte de ... % à la signature, solde à ... jours après la date de la facture, par virement (IBAN : .....).

Report et annulation : report sans frais jusqu'à ... jours avant un atelier ; en cas d'annulation moins de ... jours avant, ... % du prix de l'atelier reste dû. Si la prestataire annule moins de ... jours avant, hors force majeure, l'atelier est reporté à une date choisie par le client ou, à son choix, l'acompte de cet atelier est remboursé et une indemnité de même montant lui est versée.

Retard de paiement : pénalités au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, exigibles sans relance, et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (art. L441-10 et D441-5 du code de commerce lorsque le client est un professionnel). Escompte pour paiement anticipé : néant.

Ateliers de bien-être, sans visée médicale : ils ne remplacent pas un suivi médical. Il ne s'agit pas d'une action de formation professionnelle.

BON POUR ACCORD DU CLIENT

Date, nom et fonction du signataire, signature et cachet, précédés par exemple de la mention « Bon pour accord ».

LE PRESTATAIRE

Signature